

Profitez-en pour dev

Un congé maternité peut être la parenthèse idéale pour penser à créer sa propre entreprise... Et si c'était votre cas ?

Vous allez bientôt devenir maman ou vous venez tout juste d'accoucher ? Comme toutes les mères qui travaillent, vous vous posez des questions sur votre organisation future... Réussirez-vous à être à l'heure à la crèche ou chez la nounou le soir ? Pourrez-vous rester auprès de votre bébé s'il tombe malade ? Comment parvenir à profiter au maximum de votre enfant tout en continuant à travailler ? Si vous vous sentez une âme d'entrepreneur et si vous souhaitez allier indépendance et carrière, peut-être est-ce le moment idéal pour lancer votre propre affaire, tout en profitant au maximum des semaines de votre congé maternité pour bien élaborer votre projet...

Aux États-Unis, sept millions de mères ont déjà sauté le pas et se sont rassemblées sous le nom de « mompreneurs ». En France, le phénomène prend également de l'ampleur. Alors certes, devenir son propre patron demande du temps et beaucoup d'investissement, mais à en croire les témoignages de nos quatre mamans chefs d'entreprise, le jeu peut vraiment en valoir la chandelle !



Martine
38 ans, Bayonne,
2 enfants
de 9 ans et 6 mois.

“ Je peux garder ma fille avec moi et en profiter à 100 % ”

Diplômée en commercialisation de produits touristiques, j'ai occupé plusieurs emplois, sans jamais m'y sentir vraiment à l'aise. L'idée de créer ma propre société faisait donc son chemin dans mon esprit, d'autant que je souffrais de ne pas voir suffisamment mon fils... En 2009, j'ai créé un blog dédié à ma passion, la mode et la création. Puis, alors que j'attendais mon deuxième enfant, j'ai lancé un site de vente de vêtements « vintage »

et éthiques sur Internet. Je ne pensais pas ouvrir de boutique, mais on m'a parlé d'un local bon marché à Bayonne et j'ai saisi l'occasion.

J'ai lancé un blog, un site Internet, puis une boutique

Ma fille est née en décembre 2010 et, début 2011, nous avons inauguré le magasin* toutes les deux. J'étais

cette fois bien décidée à profiter de mon enfant à 100 %. Alors, j'ai fait le choix de garder mon bébé avec moi. Je lui ai aménagé un espace à côté de la boutique, où elle peut dormir et où je peux l'allaiter. C'est vrai que mon rythme de travail est un peu plus lent qu'avant et que j'ai un peu délaissé la vente en ligne, mais aujourd'hui, je suis très heureuse. Lorsque ma fille sera un peu plus grande, je la mettrai sûrement à la garderie, à mi-temps, mais pour l'instant, je n'en ai pas envie.

En revanche, mes proches ne croyaient pas en mon projet, et leur soutien m'a un peu fait défaut. Et pourtant, j'ai toujours participé aux dépenses de la famille ! J'ai l'impression de travailler beaucoup, je rallume même souvent mon ordinateur le soir. Cependant, garder ma fille avec moi depuis ses tout premiers jours me donne la force de tout assumer de front.

*Greenky, 16, rue Sainte-Catherine, 64100 Bayonne (www.greenky.fr).

Et côté famille, comment faire ?

- Prévoyez un mode de garde fiable pour vos enfants. Vous serez certes plus souple dans votre organisation, mais vous aurez besoin de temps pour vous consacrer à votre activité.
- Si vous travaillez à la maison, délimitez bien les zones :

votre bureau doit rester un lieu de travail, clairement identifié par les enfants.

- Donnez toujours le même rythme à vos journées. Vous pouvez, par exemple, déposer les enfants à l'école, rentrer travailler jusqu'à 17 heures, vous

consacrer ensuite à votre famille, puis vous remettre au travail après le coucher des petits.

- Répartissez précisément les tâches domestiques. Ce n'est pas parce que vous êtes à la maison que vous avez le temps d'en faire plus !

Devenir maman entrepreneuse !



Stéphanie
35 ans, Montpellier,
1 enfant de 4 ans,
enceinte du deuxième.

“L'idée m'est venue en bricolant moi-même un porte-bébé !”

Le jour où j'ai déposé le bilan une semaine après le début de mon congé maternité ! Une fois le choc passé, j'ai quand même réussi à bien profiter de cette première grossesse. Puis, peu de temps après la naissance de notre fille, nous sommes partis au Maroc. Je me voyais mal dans les souks avec une poussette encombrante, mais je trouvais les écharpes de portage compliquées, alors j'ai bricolé un porte-bébé. De retour en

France, plusieurs personnes m'ont demandé où je l'avais acheté et cela m'a donné des idées...

N'ayant jamais eu peur des défis, j'ai profité de la fin de mon congé pour faire fabriquer mon porte-bébé en série et démarcher des boutiques spécialisées. Depuis quelque temps, l'idée d'être à mon compte me trottait dans la tête, alors j'ai foncé et créé Pinjarra, ma société*.

J'ai beaucoup plus de souplesse dans mon organisation

Rapidement, de grosses enseignes, comme Nature & Découvertes ou Éveil et Jeux, m'ont contactée. Aujourd'hui, ma fille a quatre ans et elle va à l'école, mais je m'occupe

d'elle tous les soirs, dès 18 heures, quitte à me remettre au travail une fois qu'elle est couchée.

C'est vrai que ce n'est pas toujours facile de faire la coupure entre ma société et ma famille, et je travaille au moins autant que lorsque j'étais salariée, mais j'ai beaucoup plus de souplesse dans mon organisation. Si ma fille est malade ou que l'école est en grève, je peux la garder ! En revanche, notre niveau de vie a baissé, et sans le soutien financier de mes parents, nous ne pourrions toujours pas joindre les deux bouts, alors que l'entreprise fonctionne bien... J'espère pouvoir me verser un salaire avant la fin de l'année. Mais ce qui me réjouit le plus, c'est de me dire que jamais je n'aurais pu monter ma société si je n'avais pas eu mon bébé !
*www.pinjarra.fr.

L'avis de l'expert

Vous avez envie de créer votre propre entreprise ?

Valérie Froger, auteur du Guide des mompreneurs (éd. Eyrolles), vous explique comment vous y prendre.

► Commencez par vérifier que votre idée tient la route en réalisant une étude de marché. Plusieurs organismes peuvent vous aider, comme la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) ou l'APCE (Agence pour la création d'entreprises) de votre région.

► Posez-vous les bonnes questions par rapport à votre budget : si vous vous lancez dans la vente en ligne, vous aurez un peu de stock mais pas besoin de local spécifique, donc quelques milliers d'euros peuvent suffire à démarrer.

► En revanche, pendant un à deux ans, vous ne verserez probablement pas de salaire. Établissez une liste des charges courantes liées au foyer afin de bien prévoir vos dépenses.

► Listez aussi les rentrées d'argent sur lesquelles vous pouvez compter : allocations de Pôle Emploi, indemnités de fin de contrat, salaire de votre conjoint, etc.

► Contactez les réseaux d'aide à la création d'entreprise et les associations d'entrepreneuses.

► Prenez le temps de bien discuter avec votre conjoint de votre projet, de lui expliquer en détail vos nouvelles contraintes.

► Suivez une formation courte pour acquérir des bases en comptabilité, en questions juridiques et administratives. Vous allez devenir à la fois secrétaire, commerciale, chef d'entreprise et employée !



Laure
34 ans, Rennes,
2 enfants de 5 et 3 ans.

“J'en ai profité pour organiser mon avenir”

▶▶ **A** vant d'avoir mon premier enfant, je me suis beaucoup investie dans mon travail, mes capacités professionnelles étaient reconnues. Et pourtant, quand j'ai repris mon activité, j'ai été mise au placard. C'était très insidieux : on me donnait moins de responsabilités, mes dossiers étaient transmis à des collègues... Inutile de dire que je l'ai très mal vécu !

Je me sens utile et j'adore ça !

Quand je suis partie en congé maternité pour mon deuxième enfant, j'avais déjà en tête de ne pas revenir et de mettre à profit ces semaines pour organiser mon avenir. J'ai fait un bilan de compétences, puis demandé un congé parental afin de mettre mon projet au point.

Et, un peu plus d'un an après la naissance de mon fils, je me suis lancée en tant que coach en organisation personnelle*, pour aider les gens – souvent des mères de famille – à mieux tirer parti de leur temps et de leur espace. Par exemple, je les aide à jeter les objets inutiles, à tenir une maison rangée, à identifier ce qui leur fait perdre du temps... Cette activité m'aide à m'épanouir : je me sens utile et j'adore ça !

En ce qui concerne ma propre organisation, c'est réglé comme du papier à musique ! Le matin, je dépose mes enfants à l'école et chez la nounou à 8h30, puis je rentre travailler jusqu'à 17h30. Ensuite, je suis avec eux jusqu'à leur coucher. Avec le recul, je me dis que le pari est vraiment gagné. Jamais je n'aurais réussi à me lancer et à acquérir une telle liberté si je n'avais pas eu ces semaines de congé maternité !

* www.organizen.fr.



Cécile
31 ans, Brantôme,
2 enfants de 3 et 2 ans.

“Je cherchais un moyen de me consacrer à ma famille tout en travaillant”

P our moi, c'était important de ne pas imposer un rythme intense à mes enfants, de les laisser évoluer à leur guise. Lors de vacances dans le Périgord, mon mari et moi avons eu un coup de cœur et, très vite, il y a trouvé un emploi. À ce moment-là, notre premier enfant avait 10 mois et j'étais enceinte du deuxième. Je cherchais un moyen de me consacrer à ma famille tout en travaillant quand j'ai eu le déclic : j'allais commercialiser les produits

de cette région ! Après la naissance de mon deuxième fils, j'ai profité de mon congé maternité pour étudier les modèles de sites de vente par Internet et pour démarcher les producteurs des environs. Puis, j'ai lancé mon site en décembre 2009.

J'ai pu compter sur le soutien de mon mari

Le début a été dur, parce que je gardais les enfants moi-même. Je me levais à 4 heures pour travailler avant leur réveil, je m'y remettais durant leurs siestes et le soir. Heureusement, j'ai pu compter sur le soutien de mon mari, de ma famille et de mes amis... Même s'ils ont tous un peu de mal à voir ma société comme un vrai travail, et non comme un hobby.

Aujourd'hui, mon entreprise* tourne bien ; je ne travaille pas les mercredis et, deux fois par semaine je vais chercher mes enfants à 16h15. J'ai trouvé le bon équilibre et la bonne organisation pour la famille !

* www.boutique-perigord.com.

Qui contacter ?

● **Pour un accompagnement à la création d'entreprise**

- Agence pour la création d'entreprises (www.apce.fr).
- Réseau entreprendre (www.reseau-entreprendre.org).
- Association pour le droit à l'initiative économique (www.adie.org), qui accorde des microcrédits.
- Oseo, un organisme public qui facilite l'obtention de financement (www.oseo.fr).

● **Pour rencontrer des mères qui ont créé leur entreprise**

- www.les-mompreneurs.com.
- www.mompreneurs.fr.

● **Pour rejoindre un réseau de femmes entrepreneuses**

- Paris Pionnières (www.parispionnieres.org), qui existe aussi dans d'autres villes (www.federationpionnieres.org).
- Action'elles, à Lyon et en Rhône-Alpes mais aussi en Île-de-France et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (www.actionelles.fr).
- Univers 9, dans l'ouest de la France (www.univers9.com).
- K'elles énergies, à Besançon et à Vesoul (www.kellesenergies.canalblog.com).
- Haut les filles, à Avignon (www.hautlesfilles.org).